

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 1ER AOUT 2024

Le 1^{er} aout 2024 à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Madame Murielle GARRIGOU.

PRÉSENTS : MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME MEYER, MME BAHOUGNE, M. ROBERT, M. BIDOUBE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. GUIRAUD qui a donné procuration à M. ROBERT
MME ROHEL qui a donné procuration à Mme GARRIGOU
MME BASQUE qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL
MME NEOLIER qui a donné procuration MME BOURSEAU
MME LANNELUC qui a donné procuration M. BIDOUBE

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS.

Après s'être assurée du quorum Mme GARRIGOU fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8
NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 13
DATE DE LA CONVOCATION : 23 juillet 2024
DATE DE L’AFFICHAGE : 7 aout 2024

★★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 038-24- OBJET : Tarifs du CCAS

La vice-présidente rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration doit chaque année, se prononcer sur les tarifs des différents services.

Pour l'année 2025, il est propose au Conseil **de reconduire les tarifs** suivants :

- | | |
|--|---------------------|
| ✓ Participation pour les accompagnants au repas des aînés | € 40.00 € |
| ✓ Photo (suite aux animations proposées via le planning) | € 2.00 € |
| ✓ Manifestations diverses : | |
| - Café - Thé – Infusion | € 1.00 € |
| - Bouteille d'eau (25cl) | € 1.00 € |
| - Soda-jus de fruits et boissons gazeuses (25 à 33cl) | € 1.50 € |
| - Boissons alcoolisées : | |
| Au verre | € 2.00 € à 5.00 € |
| A la bouteille | € 6.00 € à 30.00 € |
| - Gâteaux, friandises, tapas..... | € 1.00 € à 10.00 € |
| - Tombola | € 1.00 € à 10.00 € |
| - Entée spectacle, thé ou gouter dansant.....
(avec ou sans restauration) | € 2.00 € à 30.00 € |
| ✓ Bus (pour les courses Mardi et Samedi) | € 1.00 € par voyage |
| Au-delà de 5 voyages par mois | € Forfait à 5.00 € |

✓ Colis « Beauté-hygiène »

Destinés aux résidents de l'EHPAD Saint-Léonard, âgées de 80 ans et ou au CCAS du domicile de secours des pensionnaires.

✓ Copie en noir et blanc de documents : Copie A4 ↵ 0.18 € Copie A3 ↵ 0.36 €
Le cas échéant, s'ajoutera le cout d'affranchissement au tarif en vigueur. Le paiement préalable pourra être exigé.

✓ Pour les animations et sorties, une participation financière pourra être demandée, elle sera alors indiquée sur le planning.

Et propose d'intégrer :

✓ Un forfait en cas de non restitution ou dégradation du matériel mis à disposition des usagers du service du portage des repas à domicile.

↵ Forfait à 20.00 €

✓ Une participation pour les séniors remplissant les conditions pour bénéficier du repas des aînés et du colis et qui souhaitent maintenir les deux :

↵ Colis personne seule 26 €
↵ Colis couple 45 €
↵ Repas des aînés 35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, DECIDE À L'UNANIMITÉ

↵ De fixer ainsi qu'il suit les tarifs du CCAS à compter du 01/01/2025 :

✓ Une participation aux personnes ne remplissant pas les conditions d'âge pour bénéficier du repas des aînés :

- Les conjoints des séniors	↵ 35.00 €
- Les administrateurs du CCAS et leurs conjoints	↵ 35.00 €
- Les élus du Conseil Municipal et leurs conjoints	↵ 35.00 €
- Les accompagnants (Enfant, voisins, et toutes personnes n'habitant pas la commune)	↵ 40.00 €

✓ Photo (suite aux animations proposées via le planning) ↵ 2.00 €

✓ Manifestations diverses :

- Café - Thé – Infusion	↵ 1.00 €
- Bouteille d'eau (25cl)	↵ 1.00 €
- Soda-jus de fruits et boissons gazeuses (25 à 33cl)	↵ 1.50 €
- Boissons alcoolisées :	
Au verre	↵ 2.00 € à 5.00 €
A la bouteille	↵ 6.00 € à 30.00€
- Gâteaux, friandises, tapas.....	↵ 1.00 € à 10.00 €
- Tombola	↵ 1.00 € à 10.00 €
- Entée spectacle, thé ou gouter dansant..... (avec ou sans restauration)	↵ 2.00 € à 30.00 €

✓ Bus (pour les courses Mardi et Samedi) ↵ 1.00 € par voyage
Au-delà de 5 voyages par mois ↵ Forfait à 5.00 €

✓ Colis « Beauté-hygiène » ↵ 15.00 €

Destinés aux résidents de l'EHPAD Saint-Léonard, âgées de 80 ans et +, qui seront refacturés à la Ville ou au CCAS du domicile de secours des pensionnaires.

✓ Copie en noir et blanc de documents : Copie A4 ↵ 0.18 € Copie A3 ↵ 0.36 €
Le cas échéant, s'ajoutera le cout d'affranchissement au tarif en vigueur, et le paiement préalable pourra être exigé.

✓ Un forfait en cas de non restitution ou dégradation du matériel mis à disposition des usagers du service du portage des repas à domicile.

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le **S²LO**
Forfait à 20.00 €
ID : 033-263302374-20240805-DEL_038_24-DE

✓ Une participation pour les séniors remplissant les conditions pour bénéficier du repas des ainés et du colis et qui souhaitent maintenir les de

↳ Colis une personne 26.00 €
↳ Colis couple 45.00 €
↳ Repas des ainés 35.00 €

✓ Instruments de musique : revente des violons non utilisés :

↳ A l'unité 30.00 €
↳ lot de 5 125.00 €
↳ lot de 10 200.00 €
↳ lot des 60 600.00 €

✓ Pour les animations et sorties, une participation financière pourra être demandée, elle sera alors indiquée sur le planning.

↳ **D'autoriser** M. le Président à signer tous documents nécessaires à la présente décision.

↳ **Dit que** le règlement des aides facultatives sera modifié en fonction de la présente décision.

A Lesparre-Médoc, 5 aout 2024

**Pour Copie conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,**



Murielle GARRIGOU